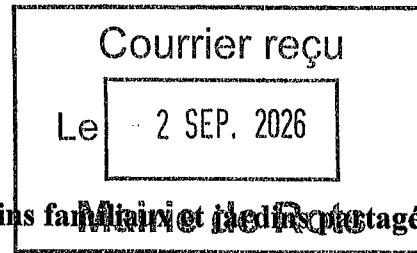


ENQUÊTE PUBLIQUE PLUi-HM DE CAEN LA MER

Contribution de Michel BOURGUIGNON

3, rue du Château – 14740 LASSON
Commune nouvelle de Rots



Objet : Préserver et développer des espaces dédiés aux jardins familiaux et jardins partagés dans le futur PLUi-HM

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Elu depuis 1989, ancien Maire de Lasson de 1995 à 2015, puis Maire délégué de Lasson au sein de la Commune nouvelle de Rots de 2016 à 2020, Maire de Rots de 2020 à 2026 et actuellement Maire délégué de Lasson, j'ai eu l'occasion de suivre de manière assez étroite l'évolution des documents d'urbanisme de notre territoire.

J'ai notamment participé à l'élaboration des documents d'urbanisme des trois communes constitutives de la Commune nouvelle de Rots, puis aux travaux conduisant au PLUi-HM de Caen la mer.

C'est donc avec cette expérience d' élu local, mais également avec mon regard de citoyen ayant toujours vécu dans une commune rurale et compris l'importance des jardins pour le monde rural que je souhaite apporter la présente contribution applicable à une urbanisation qui a fortement évolué avec la loi climat et résilience de 2021.

Une réflexion pour les prochaines décennies

Le PLUi-HM qui sera adopté est appelé à structurer l'aménagement et l'urbanisme de Caen la mer pour de nombreuses années.

Il me paraît donc indispensable de ne pas seulement répondre aux besoins actuels, mais également d'anticiper certaines évolutions de notre société.

Parmi celles-ci, la place des jardins familiaux et des jardins partagés me semble mériter une attention particulière.

Cette question peut paraître secondaire au regard des grands enjeux d'urbanisme. Elle me semble pourtant répondre à plusieurs préoccupations qui vont probablement prendre une importance croissante :

- Permettre aux habitants disposant de peu ou pas de jardin d'accéder à un espace cultivable ;
- Favoriser une alimentation de proximité et la production de fruits et légumes ;
- Contribuer à une meilleure connaissance de l'environnement et des cycles naturels ;
- Créer des lieux de rencontre et de convivialité entre habitants ;
- Maintenir ou recréer des espaces végétalisés au sein ou à proximité des secteurs urbanisés ;
- Participer à la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur ;
- Offrir des espaces permettant aux habitants de retrouver un contact direct avec la nature.

L'expérience du confinement de 2020

La période du confinement liée à la crise sanitaire de 2020 a constitué, me semble-t-il, un révélateur important.

Nous avons alors tous pris conscience de l'importance de pouvoir accéder à des espaces extérieurs et à des circuits de promenade à proximité immédiate de nos lieux de vie.

En tant que maire, j'ai été particulièrement sensible à cette question.

La densification urbaine, qui répond à des objectifs parfaitement compréhensibles de limitation de l'étalement urbain et de préservation des terres agricoles, ne doit pas conduire à négliger les espaces de respiration nécessaires aux habitants.

La concentration de l'habitat doit donc, à mon sens, être accompagnée d'une réflexion sur la qualité des espaces extérieurs accessibles à tous.

Les jardins familiaux et partagés peuvent constituer l'une des réponses à cet enjeu.

Une expérience concrète à Rots

En 2020 et 2021, la Commune nouvelle de Rots a notamment été confrontée à la question de plusieurs « biens sans maître ». L'un de ces biens a fait l'objet d'un appel à projets et a finalement permis la création de jardins familiaux.

Ce qui a été fait à ROTS me paraît particulièrement intéressant. Concrètement, sur un peu plus de 1200 m² un terrain en friche, disposant d'eau a été transformé en jardins où 10 familles se consacrent à la culture de légumes, et de nombreux échanges correspondant tout à fait à ce qu'il faudrait promouvoir. Les demandes sont actuellement supérieures aux possibilités et c'est la raison de cette suggestion pour le PLUi. Au-delà de la production de légumes et de fruits, ces jardins ont permis de créer un véritable lieu de vie, d'échanges et de transmission.

Cette expérience locale me conduit à penser que ce type d'aménagement pourrait être davantage anticipé dans les documents d'urbanisme.

Une proposition pour le PLUi-HM

Je souhaiterais donc attirer l'attention du commissaire enquêteur sur la nécessité de **prévoir dans le PLUi-HM une possibilité clairement identifiée et pérenne de création de jardins familiaux et/ou jardins partagés.**

L'enjeu n'est pas de multiplier indistinctement les secteurs constructibles, mais au contraire de pouvoir identifier et préserver certains terrains, notamment à proximité des secteurs urbanisés, afin qu'ils puissent être durablement affectés à cette fonction.

Il me semblerait particulièrement pertinent que le règlement du PLUi-HM puisse prévoir une **destination ou un secteur spécifique exclusivement consacré aux jardins familiaux et jardins partagés**, avec des règles adaptées à leur fonctionnement.

Cette identification permettrait notamment d'éviter qu'un terrain destiné à accueillir des jardins familiaux puisse, à l'avenir, être affecté à une autre destination sans que cette vocation ait été clairement prise en compte.

Elle permettrait également de clarifier les conditions d'aménagement de ces espaces, notamment en ce qui concerne :

- les petits abris nécessaires aux jardiniers ;
- les clôtures et délimitations ;
- l'accès à l'eau ;

- le stockage du matériel ;
- les équipements communs strictement nécessaires ;
- les cheminements ;
- et, plus généralement, les conditions permettant un fonctionnement harmonieux et respectueux de l'environnement.

Une disposition qui pourrait être utile à l'ensemble de Caen la mer

Ma réflexion part naturellement de l'expérience vécue à Rots, mais elle ne se limite pas à notre commune.

Les communes de Caen la mer connaissent des situations très différentes : communes urbaines, périurbaines et rurales.

Toutes peuvent cependant être confrontées à la nécessité de préserver des espaces de respiration et de proximité au sein ou à proximité des zones habitées.

Une disposition permettant d'identifier clairement dans le PLUi-HM les espaces susceptibles d'accueillir des jardins familiaux ou partagés pourrait donc constituer un outil intéressant pour l'ensemble du territoire communautaire.

Elle donnerait également aux communes la possibilité d'anticiper les besoins futurs plutôt que de devoir rechercher, au cas par cas, un terrain disponible lorsque la demande des habitants se manifeste.

Une vision à long terme

Le PLUi-HM est appelé à accompagner notre territoire pendant plusieurs décennies. Il me semble donc que nous devons accepter d'être quelque peu visionnaires et de réserver une place à des usages qui ne sont peut-être pas aujourd'hui considérés comme prioritaires, mais qui pourraient le devenir demain.

Les jardins familiaux et partagés répondent simultanément à des enjeux sociaux, environnementaux, alimentaires et humains.

Ils constituent des espaces modestes par leur taille, mais importants par les services qu'ils peuvent rendre à une population.

C'est pourquoi je souhaiterais que le commissaire enquêteur puisse examiner favorablement cette proposition et, dans le cadre de ses recommandations, **invite les responsables du PLUi-HM à étudier la création d'une identification réglementaire spécifique permettant de préserver et de développer durablement les jardins familiaux et jardins partagés sur le territoire de Caen la mer.**

Cette disposition pourrait naturellement être complétée par un cadre réglementaire précis concernant les constructions légères, les clôtures, l'accès à l'eau et les équipements nécessaires, afin de garantir que ces espaces restent exclusivement consacrés à leur vocation de jardins familiaux ou partagés.

Il ne s'agit donc pas de demander davantage de possibilités de construire, mais au contraire de **réserver durablement certains espaces non constructibles à un usage collectif, environnemental et social.**

Je remercie le commissaire enquêteur de l'attention qu'il voudra bien porter à cette contribution et espère que cette proposition pourra être examinée dans la perspective d'un PLUi-HM capable de répondre non seulement aux besoins d'aujourd'hui, mais également à ceux des générations futures.

Michel BOURGUIGNON
Maire délégué de Lasson
Commune nouvelle de Rots